

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 5 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/09

**Objet : Proposition de signature d'une nouvelle convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (1er janvier 2025 au 31 décembre 2027) – Plan financier Rando-Millevaches 2025 – 2026 – 2027**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 29 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

DESLOGES Georges - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - MALIVERT Jacques - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc - MEYER Christian – CATHELOT Guy - BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAGRANGE Serge - LEHERICY Joseph - GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - DUGUET Pierre - CAILLAUD Monique – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - SUCHAUD Michelle – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Etaient excusés : COTICHE Thierry - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément - CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - MOREAU Jean-Claude – POITOU Delphine - CALOMINE Alain - NOURRISEAU Pierre-Marie – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – RICARD Jean-Michel – HERAUD Michèle – TEILLARD Pascal – BORDES Gilbert – PICOURET Michel

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. MOREAU Jean-Claude donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
7. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
1	24	17			

Monsieur le Vice-Président en charge du Cadre environnemental rappelle que le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif était la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La deuxième convention du projet Rando Millevaches a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2024.

En 2024, le comité de pilotage a proposé de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur d'1 ETP pendant 3 ans.

Le comité de pilotage a décidé de poursuivre le projet et de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants par EPCI.

La clé de répartition retenue par le projet est le nombre d'habitants par collectivité, actualisé via les données de la population DGF<sup>1</sup> (dotation globale de fonctionnement) de 2024, est le suivant :

:

Nom du groupement	Somme de Population municipale*	Part de la population (%)
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06%

<sup>1</sup> La population DGF est constituée de la somme de la population INSEE d'une collectivité, puis le nombre de résidences secondaires sur ce territoire et le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, soumis au Conseil communautaire est le suivant :

Nom du groupement	Somme Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux pour 3 ans	Frais d'actions TTC (communication, traduction, hébergement et maintenance du site) pour 3 ans	Montant supplémentaire (dépendances non anticipées) pour 3 ans	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06%	11 257,71 €	6 418,45 €	1 659,37 €	19 335,52 €	6 445,17 €

Les dépenses non prévues par le plan d'actions représentent un montant supplémentaire de 1659.37 €, soit un montant total de la convention sur 3 ans de 19 335.52€

L'applicatif existe déjà. La proposition de renouvellement de convention porte sur une extension de cet applicatif pour promouvoir l'offre touristique en termes d'hébergement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention-cadre du 11 septembre 2018 établie pour une durée de 3 ans ;

Vu l'avenant portant reconduction de la convention pour la période du 1/01/2022 au 31/12/2024 ;

Considérant la proposition de renouvellement de la convention pour la période du 1/01/2025 au 31/12/2027 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Ne valide pas la proposition du plan financier pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- N'approuve pas la convention-cadre et le plan de financement prévisionnel ;

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

